



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Application de la résolution 2437 (2018) du Conseil de sécurité

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 2437 (2018) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié une nouvelle fois de lui rendre compte de l'application de la résolution 2240 (2015), en particulier des paragraphes 7 à 10 de cette résolution.

2. Le rapport rend compte des faits nouveaux intervenus entre la date de mon précédent rapport (S/2018/807), le 31 août 2018, et le 31 août 2019. Les informations et observations qui y figurent reposent sur les éléments communiqués par les États Membres, les mécanismes internationaux et régionaux concernés et les organismes des Nations Unies.

#### II. Trafic de migrants et traite des personnes en Méditerranée au large des côtes libyennes

3. Depuis la publication de mon précédent rapport, le monde fait toujours face à cette triste réalité que la mer Méditerranée reste une voie de passage privilégiée pour le trafic et la traite de migrants et de réfugiés. En 2019, des milliers de personnes ont péri ou disparu en tentant de la traverser ou ont été renvoyées à des endroits où elles risquaient de se trouver dans des situations très dangereuses et incertaines. Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 juillet 2019, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 82 236 réfugiés et migrants ont rejoint l'Europe par la mer, soit 26 % de moins qu'en 2018 (111 200 personnes). Entre septembre 2018 et juillet 2019, d'après les informations disponibles, 1 485 réfugiés et migrants ont péri ou disparu en Méditerranée, tous itinéraires compris, dont 736 le long de l'itinéraire migratoire allant de l'Afrique du Nord à l'Italie et à Malte, communément appelé « route de la Méditerranée centrale », soit moins que la période précédente, au cours de laquelle 2 080 individus avaient péri ou disparu en Méditerranée, dont 1 556 sur la route de la Méditerranée centrale. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des décès ou des disparitions enregistrés par les garde-côtes libyens.

4. Malgré cette diminution, tout porte à croire que la situation des personnes qui entreprennent cette traversée s'est détériorée. Au cours du premier semestre 2019,



2 130 arrivées et 333 décès sur l'itinéraire allant de la Libye à l'Europe avaient été enregistrés, ce qui signifie que le taux de décès des personnes traversant la Méditerranée centrale depuis la Libye pour atteindre les côtes européennes était d'un sur six, contre un pour 14 personnes arrivées de Libye en Europe par la mer en 2018, soit 15 537 arrivées et 1 132 décès. Autrement dit, le taux de décès a plus que doublé au premier semestre 2019 par rapport à 2018. En 2017, ce taux était d'au moins un décès pour 38 arrivées, soit 108 255 arrivées et 2 851 décès.

5. L'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, EUNAVFOR MED opération SOPHIA, estime qu'environ 10 137 personnes ont été secourues lors de 153 opérations menées par différents navires en Méditerranée centrale entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 2 août 2019, contre 41 961 personnes lors de 543 opérations menées pendant la même période en 2018. Elle indique que les opérations de sauvetage et les interceptions ont été en grande partie menées par la marine et les garde-côtes libyens (72 au total)<sup>1</sup>. Des navires exploités par des organisations non gouvernementales et des navires marchands procéderaient encore à des opérations de recherche et de sauvetage en haute mer au large de la Libye occidentale, mais dans une moindre mesure qu'au cours des périodes précédentes, notamment en raison des restrictions administratives et juridiques imposées par les États européens. Au cours des six premiers mois de 2019, les ONG ont secouru près de 400 migrants et réfugiés au large des côtes libyennes, contre 5 200 personnes pendant la même période en 2018. Au cours du premier semestre de 2019, les navires marchands n'ont secouru qu'un seul groupe d'une centaine de personnes au large des côtes libyennes, qu'ils ont amené en Europe en toute sécurité, alors qu'ils avaient secouru plus de 1 300 personnes au cours des six premiers mois de 2018.

6. Le nombre de décès a fortement augmenté en 2018 sur les itinéraires migratoires de la Méditerranée orientale et de la Méditerranée occidentale, où 811 et 187 personnes, respectivement, ont péri ou disparu, contre 209 et 56 l'année précédente. L'itinéraire de la Méditerranée occidentale reliant le Maroc à l'Espagne constitue actuellement le principal point d'entrée en Europe. Bien que les arrivées en Europe depuis la Libye aient diminué de 86 % en 2018 et ne représentaient plus que 11 % du nombre total d'arrivées en Europe en 2018, contre 59 % en 2017, rien n'indique actuellement que les migrants aient changé d'itinéraire pour se rendre en Europe, d'autant que les réfugiés et les migrants empruntant les itinéraires occidental et oriental ne sont pas de la même nationalité que les personnes passant par la Méditerranée centrale. Au cours de la période considérée, plus de la moitié des migrants partis de Libye sont partis des régions de Khoms et de Sabrata. Les migrants sont aussi susceptibles de partir des régions de Misrata, de Zaouiya et de Zouara (dans cet ordre de probabilité).

7. Au cours de la période considérée, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a continué de contribuer à l'application de la résolution 2240 (2015) et des résolutions ultérieures. Elle a mené des activités opérationnelles directes, assuré la formation et le suivi de la marine et des garde-côtes libyens et coopéré avec un grand nombre d'acteurs. L'Union européenne a indiqué que des difficultés persistaient en dépit de la réduction des flux migratoires le long de la route de la Méditerranée centrale, et que le mode de fonctionnement des passeurs continuait d'évoluer à mesure qu'ils adoptaient de nouvelles méthodes, techniques et pratiques dans un contexte rendu de plus en plus difficile par l'aggravation de l'instabilité en Libye. Elle a également fait observer que la diminution du nombre de personnes passant clandestinement de la

---

<sup>1</sup> D'autres opérations ont été menées par les garde-côtes italiens, la marine italienne et la Guardia di Finanza et les carabinieri italiens (21), les forces armées maltaises (18), des navires exploités par des organisations non gouvernementales (17), des navires marchands (13), les forces armées tunisiennes (9) et des navires de pêche (3). Source : EUNAVFOR MED opération SOPHIA.

Libye à l'Europe pourrait s'expliquer par le fait que les personnes qui se livraient auparavant au trafic de migrants et à la traite des personnes participent aujourd'hui à des activités liées au conflit ouvert.

8. L'Union européenne a indiqué, par l'intermédiaire de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA, que les passeurs et les trafiquants continuaient d'utiliser principalement des bateaux pneumatiques pour les départs de la Libye (62,5 % en juillet 2019). Dans la zone de départ orientale (entre Tripoli et Misrata), des groupes de passeurs utiliseraient aussi occasionnellement des embarcations en fibre de verre tandis que dans la zone occidentale (entre Tripoli et Bou Kammach) des groupes auraient recours à des embarcations en bois. L'opération a découvert que le tarif individuel pour un trajet en bateau pneumatique varie de 500 à 1 400 euros et de 800 à 1 500 euros pour les embarcations en bois, soit moins qu'en 2017, année pendant laquelle le coût d'un trajet à bord d'une embarcation en bois était estimé entre 1 500 et 3 000 euros. Chaque bateau pneumatique pouvant accueillir jusqu'à 120 réfugiés et migrants environ, les passeurs peuvent récupérer jusqu'à 168 000 euros par bateau et jusqu'à 600 000 euros lorsqu'il s'agit d'embarcations en bois, qui peuvent généralement accueillir quelque 400 personnes.

9. Sur le plan tactique, l'Union européenne indique que la majorité des bateaux qui font passer clandestinement des migrants par la route de la Méditerranée centrale n'ont pas assez de carburant pour atteindre les côtes européennes, mais en ont suffisamment pour sortir de la limite de 12 milles marins des eaux territoriales libyennes. Au cours de la période considérée, les passeurs semblent avoir adopté de nouvelles méthodes pour éviter d'être appréhendés soit par les ressources navales de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA (avant leur suspension temporaire en mars 2019), soit par les garde-côtes libyens, en laissant les réfugiés et les migrants voyager seuls et en leur indiquant comment naviguer en mer grâce à un système GPS ou comment atteindre des plateformes pétrolières dans les eaux territoriales libyennes. Ils leur expliquent comment utiliser un téléphone par satellite et leur disent d'appeler le centre de coordination des sauvetages maritimes de Rome lorsqu'ils atteignent un point déterminé à l'extérieur des eaux territoriales libyennes puis d'attendre les secours.

10. L'Union européenne indique, par l'intermédiaire de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA, qu'une des méthodes utilisées par les passeurs pour faire passer des réfugiés et des migrants en Europe, en particulier sur l'itinéraire allant de Zouara à Lampedusa, consisterait à faire intervenir des navires de pêche. Une fois sorties des eaux territoriales libyennes, les personnes embarquées sur des bateaux en bois au large des côtes libyennes montent à bord d'un navire de pêche et l'embarcation en bois est ensuite remorquée jusqu'à environ 40 milles marins des eaux territoriales des États européens. Les réfugiés et les migrants remontent alors sur l'embarcation en bois, qui se dirige ensuite vers l'Europe, tandis que le navire de pêche retourne en Libye.

11. Selon l'OIM et le HCR, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 24 juillet 2019, les garde-côtes libyens, la sécurité côtière libyenne et les pêcheurs libyens ont secouru ou intercepté 6 069 réfugiés et migrants, ce qui représente une baisse sensible par rapport à la période précédente (du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> août 2018, période pendant laquelle 12 945 personnes avaient été secourues ou interceptées). Le HCR a indiqué que le nombre de débarquements en Libye avait augmenté en mai et juin 2019 par rapport aux mois précédents et que 2 560 réfugiés et migrants avaient été secourus ou interceptés en mer, ce qui concorde avec la hausse du nombre de départs au printemps et en été observée les années précédentes. Toutefois, par rapport à la même période en 2018, le nombre de débarquements a considérablement diminué. En mai et juin 2018 5 209 personnes ont débarqué en Libye, contre 4 656 en mai et juin 2017. Le HCR continue, en coopération avec International Medical Corps, de fournir une assistance médicale et des produits non alimentaires aux personnes débarquées en

Libye avant qu'elles soient transférées dans un centre de détention par les autorités libyennes. Il signale que les personnes secourues ou interceptées en mer par les garde-côtes libyens étaient originaires du Soudan (37 %), du Mali (8 %), de Côte d'Ivoire (7 %), du Bangladesh (5 %) et de Somalie (5 %). D'après les données disponibles, les hommes adultes représentaient 78 % des personnes secourues ou interceptées, les femmes 12 % et les enfants 10 %.

12. Les réseaux criminels transnationaux organisés ont continué d'exploiter les conditions de sécurité difficiles en Libye pour mener leurs opérations de trafic de migrants et de traite des personnes, ce qui a encore alimenté l'instabilité et fragilisé les structures de gouvernance. De plus, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a continué de recevoir des informations crédibles faisant état de l'implication d'États et de fonctionnaires locaux dans des réseaux de passeurs et de trafiquants. Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité ([S/2018/812](#) et [S/2018/812/Corr.1](#)), le Groupe d'experts sur la Libye a indiqué que des groupes armés libyens tiraient des revenus considérables de l'extorsion de « droits » de passage et de la fourniture, contre paiement, de services de protection aux convois des passeurs. Il s'est dit particulièrement inquiet de constater que divers groupes armés tentaient d'affermir leur légitimité en offrant prétendument un soutien à l'action de lutte contre les migrations irrégulières dans l'objectif de bénéficier d'une assistance technique et matérielle de la part d'acteurs étrangers. Il s'est également dit préoccupé par l'impunité accordée en Libye à ceux qui violaient systématiquement les droits de la personne des migrants, en raison notamment de la défaillance des services de répression et du vide sécuritaire.

13. Les six personnes figurant sur la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye depuis le 7 juin 2018 sont toujours visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés par le Conseil de sécurité dans cette résolution<sup>2</sup>. De son côté, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali a signalé que, dans le nord du Mali, des groupes armés étaient impliqués dans le trafic vers l'Algérie de migrants se rendant peut-être en Libye (voir [S/2019/137](#)). Le 20 décembre 2018, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali a inscrit, entre autres, un individu sur la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager prévue par le régime de sanctions concernant le Mali, en raison de sa participation au trafic et à la maltraitance de migrants, notamment à des atteintes sexuelles<sup>3</sup>.

### III. Inspection et saisie d'embarcations au large des côtes libyennes et mesures connexes

14. Dans le cadre des mesures prises pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes, les États Membres ont continué les activités d'inspection et de saisie des embarcations, conformément au droit international applicable et en vertu des pouvoirs particuliers qui leur sont conférés par la résolution [2437 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

15. En mars 2019, le Conseil de l'Union européenne a décidé de proroger le mandat de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA jusqu'au 30 septembre 2019 mais de suspendre temporairement le déploiement de ses ressources navales. L'opération indique avoir neutralisé 551 embarcations et appréhendé 151 passeurs depuis son lancement en juin 2015. En outre, sur la même période, elle a secouru 49 000 personnes en Méditerranée centrale. Durant la période considérée, avec le concours

<sup>2</sup> Voir [www.un.org/press/en/2018/sc13371.doc.htm](http://www.un.org/press/en/2018/sc13371.doc.htm) (en anglais uniquement).

<sup>3</sup> Voir [www.un.org/press/en/2018/sc13639.doc.htm](http://www.un.org/press/en/2018/sc13639.doc.htm) (en anglais uniquement).

de tous les États membres de l'Union – à l'exception du Danemark, qui a fait le choix de s'abstenir de toute participation aux missions et opérations effectuées au titre de la politique de sécurité et de défense commune – elle a employé des moyens au sol et des moyens sous-marins et aériens pour mener à bien sa mission fondamentale, qui consiste à démanteler l'activité économique des passeurs et des trafiquants d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale. Son personnel a également continué de former les garde-côtes et la marine libyennes, de mener des activités de surveillance et de recueillir des informations sur le trafic de pétrole destiné à l'exportation depuis la Libye.

16. Depuis qu'il a été décidé de suspendre temporairement le déploiement de ses ressources maritimes de surface, en mars 2019, l'opération utilise des moyens aériens<sup>4</sup> pour s'acquitter de sa mission. Trois navires de guerre demeurent prêts à prendre la mer à bref délai si les États membres de l'Union européenne en décident ainsi. En repérant les embarcations en détresse en Méditerranée centrale, les moyens aériens de l'opération jouent un rôle crucial pour ce qui est de signaler les incidents au centre de coordination des sauvetages maritimes compétent afin qu'une opération de recherche et sauvetage soit lancée. Le HCR constate que nombre d'embarcations en détresse repérées par l'opération ont été débarquées en Libye, ce qui est en désaccord avec son avis consultatif sur la question.

17. Pendant la période considérée, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a continué, selon que de besoin, d'aider l'Union européenne à appliquer les dispositions de la résolution 2357 (2017) du Conseil de sécurité prolongées par les résolutions 2420 (2018) et 2473 (2019) et relatives aux embarcations soupçonnées de briser l'embargo sur les armes à destination de la Libye. Cet appui est fourni par l'OTAN dans le cadre son opération Sea Guardian.

#### **IV. Appui à la Libye et mesures connexes contre le trafic de migrants et la traite des personnes**

18. Parmi les mesures prises pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au large de la Libye figurent notamment le renforcement des services libyens de police des frontières tels que la garde côtière et le Service de la lutte contre l'immigration illégale par des activités de développement des capacités et de formation, le déploiement de moyens navals et l'organisation d'opérations en Méditerranée de façon ciblée et l'imposition de sanctions « intelligentes » contre six trafiquants d'êtres humains dans le pays. Toutefois, il demeure difficile de déterminer l'effet combiné de ces mesures, en particulier sur la sécurité des personnes en déplacement.

19. Depuis 2004, la Libye est partie au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Pour que la garde côtière et la marine libyennes puissent progressivement appliquer elles-mêmes ces protocoles dans les eaux territoriales du pays, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA s'est peu à peu mise en retrait depuis juin 2017, se concentrant sur le renforcement des capacités, inscrit dans son mandat en août 2016, et la fourniture de matériel. L'opération indique que la marine et les garde-côtes libyens assument

<sup>4</sup> Les moyens aériens actuellement utilisés dans le cadre de la mission sont les suivants : 1 Casa 235 (Espagne) ; 1 Merlin IV et 1 Merlin III (Luxembourg) ; 1 Antonov An-28 B1R (Pologne) ; 1 P72A (Italie) ; 1 Falcon 50 (France).

désormais de plus en plus activement l'ensemble des responsabilités de la garde côtière dans leurs eaux territoriales libyennes.

20. En juillet 2019, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA avait formé 417 gardes-côtes et officiers de marine libyen depuis la signature de son mémorandum d'accord avec la garde côtière et la marine en 2016. L'opération, qui entend former jusqu'à 200 fonctionnaires libyens supplémentaires en Croatie, en Grèce et en Italie avant la fin de 2019, fait savoir qu'elle vérifie les antécédents de tous les participants, en coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), la Cour pénale internationale, le Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) de Rome, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et les services de sécurité des États, afin de s'assurer qu'ils satisfont aux conditions d'accès à la formation et en particulier que leur casier judiciaire est vierge et qu'ils ne sont pas soupçonnés de participer à des activités illégales. La formation comprend des cours sur les droits de la personne, les questions de genre, les procédures d'asile, le trafic de migrants, la traite des personnes et les opérations de détection et de répression en mer, dispensés en partenariat avec l'OIM, le HCR et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Conformément à la recommandation de l'UNICEF d'organiser une formation sur la question (S/2018/807, par. 22), la Convention relative aux droits de l'enfant fait l'objet depuis juin 2019 d'une attention particulière dans le cadre du cours sur les droits de la personne. De plus, l'OIM a dispensé aux fonctionnaires des Ministères libyens des affaires étrangères, de la justice et des affaires sociales quatre formations sur la lutte contre la traite des personnes, axées sur le cadre juridique international, la protection des victimes et l'assistance aux victimes.

21. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA indique que, en plus de la formation, le suivi de la garde côtière et de la marine libyennes demeure un élément clef de son programme de renforcement des capacités. Le mécanisme de suivi prévu par le mémorandum d'accord signé avec la garde côtière et la marine libyennes tient compte des informations fournies quotidiennement par leur centre d'opérations, des activités de télésurveillance assurées grâce aux moyens aériens de l'opération et des réunions régulières entre celle-ci et les représentants des garde-côtes et de la marine. L'opération a prévu de déployer du personnel à terre chargé d'effectuer deux fois par mois des visites de contrôle pouvant durer jusqu'à quatre jours, mais cela n'a pas encore été possible à ce jour en raison de la précarité des conditions de sécurité dans le pays.

22. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA indique que les garde-côtes libyens ont réalisé 51 % des opérations de secours effectuées dans les eaux territoriales du pays au cours des six premiers mois de 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, en dépit de la détérioration des conditions de sécurité en Libye, la garde côtière et la marine libyennes ont maintenu leurs capacités opérationnelles en mer et effectuent des sorties de routine et des opérations de recherche et sauvetage.

23. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA fait savoir que le centre libyen de coordination des sauvetages maritimes, dont la mise en place est mentionnée dans mon précédent rapport (voir S/2018/807, par. 12), devrait être pleinement opérationnel en 2020. L'Union européenne indique que, grâce au renforcement de ce centre, les opérations de recherche et sauvetage effectuées dans la région de recherche et de sauvetage libyenne d'une largeur de 74 milles marins, dont la Libye a annoncé la création en août 2017, seront entièrement coordonnées par le pays, qui utilisera ses propres moyens ainsi que des moyens externes pour mener des activités de recherche et sauvetage le long du parallèle situé à 34°20' de latitude nord. Pendant la période considérée, les autorités libyennes ont introduit avec succès des informations sur la

recherche et le sauvetage dans le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'OMI, conformément à la pratique établie au titre du plan mondial de recherche et de sauvetage créé en application de la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes. L'Union européenne continue de contribuer à l'établissement du centre de coordination des sauvetages maritimes par l'intermédiaire d'un projet d'appui à la gestion intégrée des frontières et des migrations en Libye d'une valeur 46,3 millions d'euros financé par le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique.

24. Pour s'acquitter de son mandat, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA s'est également employée, notamment par l'échange d'informations et la coordination, à resserrer ses liens avec plusieurs organismes de l'Union européenne comme Europol, Eurojust et Frontex ainsi qu'avec des organisations nationales, internationales et régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'opération Mare Sicuro et le Parquet chargé de la lutte contre la mafia et le terrorisme (Italie), la Cour pénale internationale, le HCR, INTERPOL, la MANUL, l'OIM, l'ONUSC et l'OTAN. Le 22 février 2019, elle a signé avec le Groupe d'experts sur la Libye un accord sur les procédures de mise en commun de l'information.

25. Afin de resserrer davantage le lien entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure, le Conseil de l'Union européenne a décidé, en mai 2018, de créer une cellule pilote d'information sur la criminalité au sein de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Durant la période considérée, la cellule a facilité la mise en commun d'informations sur les activités criminelles en Méditerranée centrale entre le réseau Justice et affaires intérieures de l'Union européenne, les États membres de celle-ci, Europol et Frontex. Les 23 et 24 janvier 2019, l'opération a accueilli à Rome la septième édition du forum Shared Awareness and De-confliction in the Mediterranean (SHADE MED), durant laquelle la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye, Europol, Eurojust, l'OIM, le HCR, la MANUL et la Chambre internationale de la marine marchande ont examiné les enseignements à retenir et comment éliminer les conflits entre les activités de lutte contre la contrebande et comment coordonner ces activités.

26. L'Observatoire européen du trafic de migrants et de la traite des personnes, créé par le procureur italien chargé de la lutte contre la mafia et contre le terrorisme et le commandant de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA en juillet 2017, a continué de mieux faire comprendre le phénomène du trafic de migrants et de la traite des personnes. L'Observatoire, qui se donne pour objectif d'identifier et de poursuivre les personnes et les organisations soupçonnées de se livrer au trafic de migrants et à la traite des personnes, a déjà permis, depuis sa création, de relier les informations recueillies par l'opération à plus de 700 dossiers traités par les procureurs italiens. Grâce aux informations contenues dans le deuxième rapport de l'Observatoire, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2018, l'opération a pu dénoncer aux autorités judiciaires italiennes 20 des 151 passeurs et trafiquants d'êtres humains présumés qu'elle a appréhendés. Les procédures judiciaires engagées contre ces 20 personnes sont en cours.

27. Le 17 décembre 2018, le Conseil européen a modifié le mandat de la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye, qu'il a prolongée du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020, lui allouant un budget de 61,6 millions d'euros, afin d'aider les autorités libyennes à établir de nouveaux dispositifs de sécurité dans le pays. La Mission axe son soutien sur la gestion des frontières, l'application de la loi et la justice pénale, l'objectif étant de contribuer aux

mesures prises pour démanteler les réseaux criminels organisés qui se livrent notamment au trafic de migrants, à la traite des personnes et au terrorisme en Libye et dans la région de la Méditerranée centrale. La Mission a à cœur d'assurer la promotion et la protection des droits fondamentaux de la personne et d'apporter un appui qui tienne compte des questions de genre et profite à tous.

28. La Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye et l'Équipe nationale libyenne de sécurité et de gestion des frontières ont entrepris la rédaction d'un livre blanc sur la sécurité des frontières et la réforme en Libye et invité la MANUL ainsi que d'autres partenaires internationaux à y contribuer. Dans ce document, il est proposé de créer un grand service composé d'un organisme unique chargé des contrôles et de la surveillance aux frontières terrestres, aériennes et maritimes, ainsi qu'un service de l'immigration et une administration des douanes. Cette proposition de réforme a pour objectif d'aider la Libye à prendre pleinement le contrôle de ses frontières et à démanteler les réseaux criminels organisés se livrant à des activités illégales telles que le trafic de migrants et la traite des personnes. Un sous-groupe de travail de l'Union européenne sur les questions maritimes en Libye continue de contribuer, sous l'égide du Groupe de travail sur la gestion des frontières, à l'élaboration d'une stratégie maritime définissant les domaines de compétences et de coordination. Coordinatrice des principaux acteurs internationaux dans ses domaines d'intervention, la MANUL collabore étroitement avec la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye afin de recenser les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités, notamment en vue d'aider les autorités libyennes à mettre les principaux aéroports du pays en conformité avec les normes internationales. Dans ce contexte, les forces armées néerlandaises ont organisé des formations régulières sur les documents falsifiés et de contrefaçon. En complément des activités de formation menées par l'Union européenne pour les gardes-côtes libyens, la Mission, Frontex et le Ministère italien de l'intérieur ont dispensé à la police côtière libyenne un cours pilote portant, entre autres, sur l'enquête sur les lieux de crime, la communication, le signalement et les entretiens, les droits fondamentaux de la personne et la protection.

29. D'après l'Union européenne, le Groupe de coordination sur la criminalité organisée créé en février 2018 par la Mission, qui permet de mieux coordonner les activités du Département d'enquête criminelle, de l'Administration générale de lutte contre les stupéfiants et du bureau INTERPOL, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, a eu un effet positif sur la coordination de la lutte contre la criminalité organisée par les autorités libyennes. Durant la période considérée, cette initiative s'est notamment traduite par l'organisation de visites d'études auprès des polices autrichienne et néerlandaise et d'Europol. En outre, la Mission a continué d'aider le pouvoir judiciaire libyen, et plus particulièrement le parquet, à améliorer ses capacités d'enquête et de poursuite dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée. Par l'intermédiaire du Groupe de travail pour l'amélioration de la justice pénale, qui vient d'être créé en application du mémorandum d'accord qu'elle a conclu avec le Ministère libyen de la justice, la Mission envisage des activités de renforcement des capacités en matière de trafic de migrants et de traite des personnes, qui viendraient compléter l'appui qu'elle fournit déjà dans des domaines connexes tels que l'entraide judiciaire internationale, la lutte antiterroriste et la criminalité financière.

30. En janvier 2019, à l'initiative de l'Émir du Qatar, Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, l'Union africaine et le Qatar ont signé un mémorandum d'accord pour la création d'un fonds destiné à soutenir les mesures prises par l'Union africaine et ses États membres pour réintégrer en toute sécurité les migrants rapatriés dans leur pays d'origine. Le but de cet accord est de promouvoir la coopération et le partenariat au

niveau régional afin de s'attaquer aux causes de la migration irrégulière dans le Sahel. Par l'entremise du Fonds du Qatar pour le développement, l'Union africaine et le Qatar entendent également établir des partenariats avec les institutions financières des pays concernés pour mettre au point et appliquer des programmes visant à favoriser la réinsertion économique des migrants rapatriés.

31. D'après le HCR, en juillet 2019, 52 900 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, principalement originaires de la République arabe syrienne (43 %), du Soudan (21 %) et de l'Érythrée (13 %), se trouvaient en Libye. Rien qu'en 2019, le HCR a enregistré plus de 5 300 personnes, dont plus de 2 200 dans des centres de détention. Comme indiqué précédemment, la grande majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile sont menacés de détention et d'arrestation arbitraires en Libye. Dans les centres de détention, le HCR participe à la fourniture de l'aide humanitaire au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans les centres de détention, afin de trouver les personnes relevant de sa compétence pour les identifier et les enregistrer, répondre à leurs besoins essentiels et plaider pour qu'elles soient libérées ou bénéficient de mesures de substitution à la détention. La collaboration entre les entités des Nations Unies et les autorités libyennes dans le cadre de la fourniture de l'aide humanitaire s'accompagne d'un certain nombre de mesures d'évaluation et d'atténuation des risques, afin que cette aide ne vienne pas accroître ou prolonger le risque de détention ni accentuer le risque de violations des droits de la personne, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

32. Le HCR ne se rend que dans les centres de détention officiels administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, dont l'accès demeure restreint. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, il a effectué plus de 1 200 visites de contrôle dans des centres de détention libyens, en coopération avec l'International Medical Corps et l'Agence libyenne de secours humanitaires. D'après ses estimations, 4 700 réfugiés et migrants, dont 3 300 relèvent de sa compétence, sont actuellement détenus en Libye. De plus, les autorités libyennes pensent que des milliers d'autres sont toujours détenus par des passeurs dans des lieux non déterminés, auxquels le HCR n'a pas accès. Pendant la période considérée, l'OIM, le HCR et l'UNICEF ont fourni des soins de santé primaire et un soutien psychosocial à des réfugiés et migrants ayant subi des violences physiques, sexuelles et fondées sur le genre, notamment aux victimes de l'attaque du 23 avril lors de laquelle un groupe armé a ouvert le feu sur le centre de détention de Qasr Ben Ghachir, blessant plus d'une dizaine de détenus. Le HCR et ses partenaires ont également continué de faire campagne pour qu'il soit mis fin à la détention de réfugiés et de migrants et que ceux qui sont détenus soient libérés.

33. En avril, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a alloué 2 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence à la fourniture d'une assistance vitale aux populations touchées en Libye, un montant qui est également utilisé pour déplacer en toute sécurité les migrants et réfugiés vulnérables qui se trouvent dans des centres de détention situés dans des zones où sont signalées des frappes aériennes. Le Plan d'aide humanitaire de 2019 pour la Libye vise à mieux protéger les migrants, les réfugiés et les déplacés en leur fournissant un accès sûr et digne aux biens et services publics essentiels, ainsi qu'une meilleure protection. Les intervenants humanitaires intensifient également leurs efforts pour renforcer les compétences techniques des institutions et autorités libyennes ainsi que leur capacité de répondre aux besoins humanitaires et généraux des migrants et réfugiés se trouvant dans le pays, et améliorer la gouvernance et la gestion des migrations.

34. Dans ses observations finales sur la Libye en date du 16 avril 2019, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur

famille s'est déclaré préoccupé par les violations des droits de la personne dont sont régulièrement victimes les migrants en Libye, pays qui a adhéré à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 2004. Il a demandé aux autorités libyennes de décriminaliser la migration irrégulière et d'enquêter sur les personnes et les groupes qui exploitent les travailleurs migrants et de les poursuivre.

35. Le HCR s'emploie à trouver des solutions en dehors de la Libye pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, en particulier les plus vulnérables, notamment la réinstallation. Les départs dans ce cas sont organisés en coordination avec les autorités et en fonction des conditions de sécurité. En novembre 2017, le HCR a créé le mécanisme de transit d'urgence au Niger afin que les personnes vulnérables relevant de sa compétence qui sont détenues soient évacuées plus aisément en attendant que des solutions soient trouvées pour elles dans ce pays. En outre, il est venu en aide aux réfugiés et demandeurs d'asile souhaitant bénéficier d'un regroupement familial et a conseillé ceux désirant retourner dans leur pays d'origine. Depuis novembre 2017, il a contribué à l'évacuation et à la réinstallation depuis la Libye de 4 403 réfugiés, parmi lesquels 2 912 dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence au Niger, 710 dirigés vers l'Italie, 398 vers le centre de transit d'urgence situé en Roumanie et 383 vers d'autres pays. Les familles, suivies des enfants non accompagnés, des femmes célibataires et des ménages dirigés par des femmes, sont la catégorie la plus représentée parmi les groupes qui ont ainsi quitté la Libye en 2019. En 2019 également, le HCR a conclu un accord avec le Gouvernement rwandais en vue d'établir un centre de transit d'urgence dans ce pays. Même si l'augmentation du nombre de pays disposés à accueillir et réinstaller des réfugiés évacués de Libye lui a permis de mettre davantage de personnes en sécurité, le HCR encourage les États à appliquer des critères et procédures de sélection plus cohérents afin d'éviter tout retard injustifié ou prolongement de la détention. Depuis novembre 2017, dans le contexte de son programme de retour humanitaire volontaire et du groupe de travail conjoint sur les migrations, créé par l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, l'OIM a aidé, sur les plans financier et logistique, 31 946 migrants de 39 nationalités, dont 30 629 issus d'États membres de l'Union africaine et plus particulièrement de la région du Sahel, à regagner leur pays d'origine.

36. L'Union européenne a continué d'encourager ses États membres à intensifier leurs efforts et à accélérer les évacuations humanitaires et les réinstallations depuis la Libye et le Niger, notamment dans une lettre conjointe qui leur a été adressée par la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini et le Commissaire européen pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, Dimitris Avramopoulos. La Commission européenne a également prié les États membres de l'Union de poursuivre leurs efforts dans le contexte du programme de réinstallation de l'Union pour 2020. Le 20 juin 2019, en adoptant le nouveau programme stratégique 2019-2024, les États membres de l'Union européenne ont confirmé qu'ils étaient déterminés à poursuivre l'élaboration d'une politique migratoire globale pleinement opérationnelle, à poursuivre et approfondir leur coopération avec les pays d'origine et de transit afin de lutter contre les migrations illégales et la traite des personnes, à assurer des retours effectifs et à trouver un consensus sur le règlement Dublin III pour qu'il soit réformé sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité et en tenant compte des personnes débarquées à la suite d'opérations de recherche et de sauvetage.

37. En décembre 2018, le HCR a ouvert à Tripoli un premier centre de rassemblement et de départ, dans le but d'accueillir les réfugiés vulnérables dans un environnement plus sûr en attendant qu'une solution telle qu'une réinstallation, un regroupement familial, un rapatriement volontaire ou une évacuation vers une autre infrastructure d'urgence soit trouvée. L'UNICEF s'est employé à renforcer ses

programmes de protection de l'enfance dans le centre géré par le HCR, l'Agence libyenne de secours humanitaires et le Ministère libyen de l'intérieur. L'ouverture de ce centre fait partie des mesures prises pour trouver une solution de remplacement viable à la détention et garantir ainsi la liberté de circulation des personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Depuis décembre 2018, 2 127 réfugiés sont passés par le centre, dont plus de 1 900 en 2019. Le personnel du HCR en Libye utilise le centre de jour local de Tripoli pour proposer également des services d'appui psychosocial, une assistance médicale et des interventions en espèces aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Il renforce ses activités visant à sensibiliser les populations urbaines à diverses questions, notamment au trafic de migrants et à la traite des personnes.

38. En ce qui concerne les enfants migrants, l'UNICEF continue de chercher des mesures de substitution à la détention, de fournir une assistance vitale aux détenus mineurs et de faire en sorte que des dispositifs tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant soient en place afin que des solutions à long terme puissent être trouvées pour les enfants les plus vulnérables. En 2018, le fonds a collaboré avec l'OIM, le HCR, les autorités locales et d'autres prestataires de services essentiels du secteur de la protection de l'enfance afin de définir des plans d'action communs pour la fourniture de services de protection aux enfants en déplacement. L'UNICEF continue aussi de faire campagne auprès des autorités libyennes pour qu'elles remplacent la détention des enfants migrants et de leurs familles par des solutions de proximité non privatives de liberté, qui puissent être adoptées à titre temporaire jusqu'à ce que des solutions durables et conformes à l'intérêt supérieur de chaque enfant soient trouvées. Il collabore avec les autorités libyennes et d'autres partenaires pour créer des centres temporaires pouvant s'imposer comme une solution de rechange à la détention et fournir des services aux enfants vulnérables. En outre, il continue de fournir aux enfants en déplacement des services de protection et d'appui psychosocial essentiels afin d'améliorer leur bien-être psychosocial et leur résilience.

39. La Libye étant partie à la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes, la MANUL a aidé le pays à appliquer cette convention en rédigeant des instructions permanentes sur les moyens de trouver les réfugiés et les migrants et de leur fournir une aide humanitaire dans le contexte du sauvetage en mer. Ces instructions permanentes font actuellement l'objet d'un examen.

## **V. Mesures internationales de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes**

40. L'ONU continue d'appuyer et de coordonner au niveau international l'action engagée pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, que l'Assemblée générale a adoptée le 19 septembre 2016, les États Membres se sont engagés à protéger pleinement les droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut et à élaborer un pacte mondial sur les réfugiés ainsi qu'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 au plus tard. L'Assemblée générale a fait sien le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et approuvé le Pacte mondial sur les réfugiés en décembre 2018. Ces deux pactes font référence aux efforts déployés pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes. Le Pacte mondial sur les réfugiés témoigne de l'engagement des États Membres à fournir des ressources et des compétences pour renforcer les efforts internationaux en vue de combattre la traite des personnes et le trafic de migrants. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières reflète quant à lui la volonté de mener une action internationale coordonnée en matière de recherche et

de sauvetage tout en mettant fin à l'impunité des réseaux de trafiquants et en protégeant les victimes de la traite contre les poursuites.

41. Dans sa résolution 2388 (2017), le Conseil de sécurité a condamné avec la plus grande fermeté la traite des personnes dans les zones touchées par un conflit armé et souligné de nouveau le lien entre la traite des personnes, la violence sexuelle et fondée sur le genre et le terrorisme et autres activités criminelles organisées susceptibles de prolonger et d'exacerber les conflits et l'instabilité ou d'en aggraver les conséquences pour les populations civiles.

42. En 2018, l'ONUSUDC a publié un document thématique sur la lutte contre la traite des personnes en situation de conflit et le rapport mondial sur la traite des personnes (*Global Report on Trafficking in Persons*, en anglais uniquement), qui met l'accent sur l'articulation entre la traite et les situations de conflit. La même année, l'Office a également publié la première étude mondiale sur le trafic de migrants (*Global Study on Smuggling of Migrants*), qui donne une vue d'ensemble complète de ce phénomène et de ses répercussions partout dans le monde. En ce qui concerne la mer Méditerranée, le Niger est un pays de transit jugé stratégique sur le plan des itinéraires empruntés par les réseaux de trafiquants entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, notamment la Libye, pour les migrants qui veulent gagner l'Europe. Pour remédier à cette situation, l'ONUSUDC continue de contribuer à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités dans la région du Sahel, en partenariat avec le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé.

43. Pour aider à lutter contre les fausses informations au sujet des voyages clandestins et offrir d'autres solutions valables, le HCR a soutenu la campagne d'information *Telling the Real Story*, qui encourage le dialogue intracommunautaire en Afrique de l'Est. L'évolution des mythes colportés par les passeurs a fait l'objet d'une étroite surveillance et les messages adressés aux personnes les plus vulnérables ont été adaptés en conséquence. En Somalie, par exemple, cette stratégie de contre-propagande, conjuguée à la mobilisation des familles et des communautés, a rendu moins séduisantes pour les jeunes les promesses d'un avenir meilleur que leur faisaient miroiter les passeurs. Depuis que ceux-ci ciblent directement les enfants et les jeunes, la stratégie de communication a été recentrée sur les différentes perspectives d'éducation et d'emploi qui s'offrent à ces derniers.

44. Le système des Nations Unies continue de coordonner les interventions destinées à prévenir et combattre la traite des personnes et à protéger et soutenir les victimes de ce fléau, notamment par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, constitué de 23 organismes des Nations Unies et d'autres organisations et entités internationales et régionales compétentes. Depuis 2018, l'ONUSUDC héberge dans ses locaux le secrétariat du Groupe, dont il coordonne les activités. Ce groupe est coprésidé en 2019 par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'OSCE, qui veillent à ce que l'action menée à l'échelle du système pour prévenir et combattre la traite des personnes soit axée sur les personnes rescapées, tienne compte des questions de genre et s'inscrive dans une approche fondée sur les droits de la personne. En janvier 2019, l'ONUSUDC, en coopération avec le Département des opérations de paix, a mis au point un module sur la traite des personnes et le trafic de migrants destiné à être intégré à la formation dispensée en cours de mission au personnel de police déployé auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce module servira à former les formateurs de la police de la Mission, qui l'utiliseront à leur tour à l'intention de leurs collègues.

## VI. Principaux enjeux

45. Comme indiqué dans mon précédent rapport, la Libye n'est toujours pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Elle est néanmoins signataire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Malgré cela, elle n'a pas encore adopté de législation ni établi de procédures relatives à l'asile. Il est inquiétant de constater que toutes les entrées et tous les séjours ou départs irréguliers constituent toujours des infractions au regard du droit libyen et que les autorités ne reconnaissent pas pleinement le mandat du HCR en matière de protection internationale et de surveillance de l'application de celle-ci.

46. La détention systématique et arbitraire des réfugiés et des migrants qui débarquent en Libye est source de vives préoccupations. En particulier, quelque 3 500 réfugiés et migrants vivent dans des centres situés dans des zones d'affrontements ou dans lesquelles des affrontements sont imminents. Le 2 juillet 2019, deux missiles ont frappé le centre de détention de Tajoura, faisant 53 morts parmi les migrants détenus et au moins 130 blessés, dont des femmes et des enfants. Je condamne de nouveau avec la plus grande fermeté ce terrible incident qui, selon la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la MANUL, pourrait constituer un crime de guerre. Avec l'appui de l'OIM et du HCR, j'ai demandé la conduite d'une enquête indépendante ainsi que la poursuite en justice des responsables. Le 1<sup>er</sup> août, le Ministre libyen de l'intérieur, Fathi Bashagha, a annoncé la fermeture de trois centres de détention (Tajoura, Misrata et Khoms). Le HCR a accueilli avec satisfaction cette annonce et se tient informé avec ses partenaires de tout transfèrement ou de toute libération de réfugiés et de migrants. Un plan d'intervention est en cours d'élaboration en vue de l'éventuelle remise en liberté dans les zones urbaines de tous les réfugiés et migrants placés en détention. Au moment de la rédaction du présent rapport, les centres de détention étaient pourtant toujours en activité.

47. La MANUL fait également état d'allégations crédibles et persistantes selon lesquelles des réfugiés et des migrants seraient détenus à proximité d'installations militaires, d'armes et de munitions stockées dans des centres de détention, certains d'entre eux étant contraints de fournir un soutien logistique aux groupes armés qui contrôlent ces centres. Les centres de détention, dont ceux de Khoms, Souk el-Khamis et Zaouiya, seraient devenus des lieux propices à la traite des personnes, au trafic de migrants et potentiellement aux disparitions forcées. Depuis le début de l'offensive en Libye le 4 avril 2019, des centaines de personnes interceptées par les garde-côtes libyens auraient été envoyées dans des centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale, ainsi que dans des centres non officiels gérés par des milices. D'autres personnes ont disparu après leur débarquement, dont certaines avaient été placées dans un centre de détention non officiel à Khoms. Les demandes de recherche qui ont été adressées au Gouvernement d'entente nationale sont demeurées lettre morte. S'agissant de la détention systématique de réfugiés et de migrants par les autorités libyennes, il est particulièrement préoccupant de constater que les mineurs ne sont pas épargnés. L'UNICEF souligne que la détention d'enfants en raison de leur situation migratoire ou de celle de leurs parents ou tuteurs est strictement interdite par la Convention relative aux droits de l'enfant car elle ne saurait en aucun cas être considérée comme relevant de l'intérêt supérieur de l'enfant.

48. La MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) constatent que sur l'itinéraire qu'ils empruntent pour parvenir aux côtes libyennes, leur point de départ vers l'Europe, les réfugiés et les migrants disent avoir été systématiquement retenus captifs dans des conditions abusives. Ils rapportent notamment qu'ils ont été affamés, violemment battus, brûlés avec des objets

métalliques chauffés, électrocutés ou victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et d'exploitation sexuelle, tant les femmes et les filles que les hommes et les garçons, souvent dans le but d'extorquer de l'argent à leurs proches. L'UNICEF a observé que près de la moitié des femmes et des enfants migrants déclarent avoir subi des violences sexuelles durant leur transit ou leur séjour en Libye, et a constaté que les femmes et les filles originaires d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie qui traversent le Soudan pour se rendre en Libye emportent souvent une contraception d'urgence dans la crainte d'être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. La MANUL et le HCDH ont également constaté que les réfugiés et les migrants sont fréquemment vendus d'un groupe criminel à un autre et tenus de payer plusieurs rançons avant d'être libérés ou emmenés dans des zones côtières pour attendre la traversée de la mer Méditerranée. À cet égard, l'OIM fait état d'une hausse apparente des enlèvements. En outre, la MANUL et le HCDH notent qu'au cours de leur voyage depuis leur pays d'origine à travers le Sahel, d'innombrables réfugiés et migrants ont perdu la vie en captivité après avoir été blessés par balle, torturés, affamés ou privés de soins médicaux.

49. Il semblerait que pour les migrants et les réfugiés, les femmes et les filles aussi bien que les hommes et les garçons, le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre soit extrêmement élevé dans les centres de détention libyens. Les actes de violence sexuelle tels que le viol, qui est utilisé comme une forme de torture et entraîne parfois la mort auxquels se livrent notamment les gardes du Service de la lutte contre l'immigration illégale et les groupes armés, comptent parmi les méthodes couramment utilisées pour soumettre et humilier les migrants dans ces centres, et cela toujours en toute impunité. En général, les femmes sont détenues dans des établissements où tous les gardiens sont des hommes, sont soumises à des fouilles à nu, parfois sous le regard d'autres gardiens, et n'ont jamais accès à des installations sanitaires préservant leur intimité ni à des services de santé sexuelle et procréative, notamment à des produits d'hygiène menstruelle et à des services destinés aux femmes enceintes ou allaitantes. Il s'est aussi avéré que des femmes détenues se sont trouvées enceintes pendant leur captivité.

## VII. Observations

50. Dans mes précédents rapports sur l'application de la résolution [2240 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures ([S/2018/807](#), [S/2017/761](#) et [S/2016/766](#)), j'ai commencé mes observations en saluant l'action menée par les femmes et les hommes courageux qui participent aux opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée. Je voudrais à nouveau rendre hommage en les félicitant à celles et ceux qui continuent à sauver des vies en mer, au prix de risques considérables. Le nombre d'opérations de recherche et sauvetage en mer Méditerranée a par ailleurs connu un net recul au cours de la période considérée dans le présent rapport. Le déploiement des moyens navals de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA est temporairement suspendu depuis mars 2019. Les activités de recherche et de sauvetage menées par des navires d'ONG ont également été fortement réduites, notamment en raison des contraintes d'ordre administratif et juridique imposées à ces navires concernant le débarquement des réfugiés et des migrants en Europe.

51. En l'absence actuelle de moyens navals, il n'a pas été possible de facto d'inspecter et de saisir des navires dans les eaux internationales au large des côtes libyennes, que ce soit sur la base de soupçons de trafic de migrants ou d'armes, dans le cadre de l'embargo sur les armes imposé à la Libye et en application des résolutions [2437 \(2018\)](#) et [2473 \(2019\)](#), respectivement. Cet état de fait est particulièrement préoccupant dans le contexte du conflit qui se poursuit en Libye.

52. Si la route de la Méditerranée centrale est devenue plus meurtrière au cours de la période considérée, il y a eu en 2019 davantage de morts sur les axes migratoires de la Méditerranée orientale et occidentale que les années précédentes, ce qui met en évidence le danger permanent qui pèse sur ces itinéraires, aggravé par l'affaiblissement des capacités de recherche et sauvetage. Je tiens à souligner que la vie de chaque être humain est précieuse et que les vies des migrants perdus en mer le sont tout autant, comme le reflète la ferme obligation au regard du droit international de les secourir et l'obligation de les mener en lieu sûr, énoncées dans les dispositions pertinentes de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes. J'exhorte tous les États Membres à conduire des opérations de recherche et sauvetage en Méditerranée ainsi qu'à les appuyer et à les faciliter, y compris lorsqu'elles sont menées par des navires non gouvernementaux ou marchands. Personne ne devrait être contrecarré, poursuivi ou stigmatisé pour le fait de sauver des vies en mer. Je veux espérer qu'un accord crédible et fiable permettant d'assurer le débarquement rapide et sûr des personnes secourues en mer pourra être conclu, inspiré par un sens de la solidarité et de la responsabilité qui fait cruellement défaut, et dont les modalités donnent la priorité aux droits, au bien-être et à la sécurité des personnes, conformément au droit international. Je vois dans les discussions que les États européens ont entamées pour convenir d'un « mécanisme de solidarité » un signe encourageant et je souhaite vivement qu'elles aboutissent rapidement. L'Organisation des Nations Unies reste prête à appuyer l'élaboration d'une telle approche commune.

53. Je rappelle à tous les États Membres l'obligation qui leur est faite d'assurer le sauvetage de personnes en mer et leur transfert en lieu sûr dans le respect des droits de la personne, notamment pour ce qui est du principe du non-refoulement, au titre de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes. Depuis le lancement de l'offensive d'avril 2019 dans le conflit libyen, la situation en matière de sécurité dans le pays n'a cessé de se détériorer. Je suis consterné par le fait que des réfugiés et des migrants sont captifs dans des centres de détention dans lesquels ils risquent d'être touchés par les affrontements en cours. Je note également avec préoccupation la réduction de l'espace humanitaire dans le pays, qui compromet l'accès à l'information et les activités de protection en faveur des réfugiés et des migrants. Compte tenu de l'instabilité des conditions de sécurité et des risques particuliers en matière de protection dans le pays, liés notamment à la détention, la Libye ne remplit pas les conditions qui lui permettraient d'être considérée comme un lieu sûr ou comme un pays tiers sûr aux fins du débarquement après un sauvetage en mer.

54. Au cours de la période considérée, les garde-côtes libyens, qui ont été progressivement amenés à assumer davantage de responsabilités, ont secouru ou intercepté la majorité des réfugiés et des migrants qui tentaient de traverser la mer par la route de la Méditerranée centrale. Les autorités libyennes ont montré leur détermination à secourir les personnes en péril en mer, même dans des circonstances très difficiles. Je me félicite des efforts déployés par les États Membres pour soutenir les autorités libyennes et leur dispenser des formations, notamment en matière de droits de la personne et de protection.

55. Toutefois, je demeure profondément préoccupé par les conditions dans lesquelles les personnes secourues et interceptées sont débarquées et systématiquement détenues. On peut se demander si ces faits respectent le droit international. Cette situation est intolérable. J'exhorte les autorités libyennes à s'acquitter des obligations qui leur incombent au regard du droit international et, ce faisant, à étudier en priorité les mesures susceptibles de remplacer les centres de

détention. Je me réjouis de la décision du Ministère libyen de l'intérieur de fermer trois centres de détention à Misrata, Tajoura et Khoms, ainsi que des mesures prises par les autorités libyennes pour fermer les autres centres, et j'appelle à leur mise en application rapide, en étroite coordination avec les entités compétentes des Nations Unies. Je veux espérer que les autorités libyennes accorderont entre-temps à ces dernières un accès sans entrave aux centres de détention du pays. Davantage d'efforts s'imposent pour garantir l'immatriculation des réfugiés et des migrants à tous les points de débarquement en Libye ainsi que le respect de leurs droits humains pendant toute la durée de leur séjour dans le pays, conformément aux normes internationales relatives aux droits de la personne.

56. Je suis très inquiet du sort des milliers de réfugiés et de migrants qui n'ont pas été placés dans des centres de détention officiels ; les informations les concernant sont peu nombreuses et l'accès est limité. L'intensité de la violence sexuelle et fondée sur le genre dont sont la cible les femmes et les filles en particulier, mais aussi les hommes et les garçons, durant la traversée de la Libye et notamment en détention, est intolérable. Il est urgent de s'attaquer à ce problème. Je m'associe à l'appel que l'OIM, le HCDH et le HCR ont lancé à la communauté internationale afin qu'elle s'emploie à ouvrir des couloirs humanitaires pour les réfugiés et les migrants afin qu'ils puissent être évacués vers des lieux sûrs dans le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, et notamment réinstallés dans des pays tiers. L'ONU continuera de faciliter le transport et l'évacuation en toute sécurité des migrants et des réfugiés hors de Libye. J'exhorte les autorités libyennes, ainsi que la communauté internationale, à redoubler d'efforts à cet égard.

57. Les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants traversant la Libye dépendent de réseaux de personnes qui facilitent la logistique et l'organisation des déplacements dans les pays voisins et l'ensemble de la région. Un meilleur partage de l'information entre les organisations et les entités internationales compétentes ainsi qu'entre les gouvernements s'impose pour améliorer nos capacités de prévention et déstabiliser le mode opératoire des trafiquants et des passeurs. Je recommande donc de renforcer le partage des informations entre le Groupe d'experts sur la Libye, le Groupe d'experts sur le Mali, INTERPOL et les institutions compétentes de l'Union européenne, notamment Frontex, EUNAVFOR MED opération SOPHIA et la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye. Dans le même temps, je suis profondément préoccupé par l'impunité dans laquelle se poursuivent le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes, et j'appelle les autorités compétentes à garantir l'accès à la justice des victimes d'abus commis par des passeurs, des trafiquants et par ceux qui leur prêtent main-forte et à tenir pour responsables ceux qui se livrent à ces activités.

58. Le trafic de migrants et la traite des personnes ayant le territoire libyen et le large des côtes libyennes comme destination, zone de transit ou point de départ, contribuent à fragiliser l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. L'objectif primordial reste de mettre fin aux combats et de trouver des solutions durables et viables avec le plein appui d'une communauté internationale unie. J'exhorte tous les États Membres à soutenir l'action de l'ONU et à utiliser tous les moyens de pression pour amener les parties à cesser les hostilités sans conditions préalables et de bonne foi, et à reprendre le processus politique.

59. De toute évidence, les conflits, l'insécurité, l'inégalité, la pauvreté et la mauvaise gouvernance, exacerbés par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, sont responsables de la situation socioéconomique instable à l'origine des flux migratoires en Méditerranée. Nous devons collectivement redoubler d'efforts et passer d'une approche réactive face au trafic de migrants et à la

traite des personnes à une approche plus holistique et centrée sur les personnes. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offrent des orientations très utiles à cet égard. L'ONU continuera de tout mettre en œuvre pour aider les États à remédier aux causes des déplacements forcés et de la migration irrégulière, tout en aidant les pays d'origine, de transit et de destination à appliquer concrètement les pactes et à réaliser les objectifs de développement durable.

---